



SYNDICAT
DE LA VIRE

Réunion du comité syndical du 18 mars 2025
Salle de réunion – Saint-Fromond – 10h.

Délibération – n° 2025 / 10

Étaient présents ou représentés :

Monsieur AUBRY Antoine, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur BRIARD Philippe, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur HAIZE Jean-Claude, délégué de la commune de Carentan-les-Marais,
Monsieur LANGLOIS Pascal, délégué de Saint-Lô Agglo,
Madame LE BLOND Sylvie, déléguée de Saint-Lô Agglo,
Monsieur LEHARIVEL Thierry, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur LEROUXEL Jean-Luc, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur MAUDUIT Michel, délégué de la commune d'Isigny-sur-Mer,
Monsieur QUINETTE Dominique, délégué de Saint-Lô Agglo,
Madame SAVARY Martine, déléguée de Saint-Lô Agglo,
Monsieur VOIDYE Gérard, délégué de la commune de Carentan-les-Marais.

Étaient excusés :

Monsieur COURTEILLE Roland, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur ENGUEHARD Laurent, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur VIRLOUVET Jérôme, délégué de Saint-Lô Agglo.

Était absente :

Madame GOUYE Aurélie, déléguée de la commune d'Isigny-sur-Mer.

Était également excusé :

Monsieur MAHE Bertrand, Inspecteur des Finances Publiques – SGC de Saint-Lô.

Membres en exercice	15
Membres présents	11
Nombre de pouvoir	0

CS.2025/10 – OBJET : Contribution des membres aux charges de fonctionnement

Le Syndicat est un syndicat mixte fermé, regroupant la Communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo, les communes de Carentan-les-Marais (communes historiques de Les Veys et Montmartin-en-Graignes) et Isigny-sur-Mer (communes historiques d'Isigny et Neuilly-la-Forêt).

Les contributions sont définies par l'article 9 des statuts. Les participations de Saint-Lô Agglo et des communes sont calculées au prorata du nombre d'habitants.
Le mode de calcul a été modifié par rapport à 2019 pour prendre en compte la population totale.

Il est proposé de maintenir les taux de cotisation de 2017 de 1,45 € / habitant pour l'année 2025.

	Cotisations 2024 (pop. totale)	Population totale en vigueur au 01/01/2025	Part population au 01/01/2025	Cotisations 2025 (pop. totale)
Saint-Lô Agglo	114 963,25 €	79 288	95,16 %	114 967,60 €
Isigny-sur-Mer (Neuilly et Isigny)	4 273,15 €	2 932	3,52 %	4 251,40 €
Carentan-les-Marais (Les Veys et Montmartin-en-Gr.)	1 595,00 €	1 100	1,32 %	1 595,00 €
TOTAL	120 831,40 €	83 320	100%	120 814,00 €

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité les montants proposés.



Le Président,
Antoine AUBRY

Rendu exécutoire par dépôt en Préfecture
Le 19/03/2025